

Guide des revues : les sources de financements

Aucun financeur n'a vocation à devenir votre éditeur : son rôle est de vous soutenir dans votre travail de création et d'édition. Sa part bien souvent indispensable dans le besoin de financement de votre revue restera donc modérée. Au-delà d'une demande excédant 30 % des coûts globaux, il pensera que votre projet est mal pensé économiquement.

Après avoir écarté les publications à vocation scientifiques ou très spécialisées (le CNRS est un de leurs interlocuteurs privilégiés), il existe pour les revues culturelles au sens large différents interlocuteurs possibles.

Au premier rang, le **CNL, Centre national du livre** qui, bon an mal an, soutient plus de 200 revues.

Un certain nombre de critères d'admissibilité à l'aide doivent être observés pour prétendre à une aide. Depuis quelques années, le CNL s'engage dans le soutien au numérique : en aidant la création de revues en ligne, en apportant son aide à la numérisation rétrospective.

Des commissions thématiques examinent les dossiers et émettent un avis sur le montant de l'aide.

À compter de 2015, le CNL a réformé ses aides : on note parmi les changements que désormais une seule session en octobre de chaque année examine la totalité des demandes des revues. Pour cette session unique les dossiers doivent être déposés au plus tard le 20 juin de chaque exercice.

Site du CNL : www.centrenationaldulivre.fr

De plus, on trouvera sur ce site de nombreux liens vers d'autres structures, régionales par exemple.

En régions, certaines structures régionales du livre proposent des politiques de soutien aux revues. Si toutes n'apportent pas de soutien financier direct, elles peuvent cependant vous aider à participer à différents salons à vocation nationale voire internationale. En outre elles éditent toutes des annuaires des éditeurs de leur région.

Par ailleurs, elles organisent des sessions de formation sur divers aspects de l'édition afin de professionnaliser les acteurs du secteur.

Sur leurs sites, la plupart proposent des ressources importantes (annuaires de bibliothèques et de librairies, fiches juridiques...).

La FILL (Fédération interrégionale du livre et la lecture) qui rassemble ces structures, centralise des ressources (documents, enquêtes..), permet également d'y accéder : <https://fill-livrelecture.org>